

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 47 00986 47 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine » Application de l'article R. 6351-6 du Code du travail. N° RNE : 0470000V.

CONTROLE DE GESTION EN CENTRE HOSPITALIER

Objectifs :

Appréhender les coûts de production des activités de l'hôpital et analyser les coûts de revient.



Durée : 3 journées de 7 h/j (**21 h**) en présentiel



Sessions :

Du **03** au **05 février 2020**
Du **27** au **29 avril 2020**
Du **07** au **09 septembre 2020**



Site de l'Agropole-Estillac Bât Deltagro 3 - **Salle n° 16**
(47901) AGEN



Public concerné :

Agents des services comptables et financiers ou toute personne souhaitant comprendre la logique de calcul des coûts de revient en milieu hospitalier



Prérequis : connaissances comptables



Animateur(trice) : Comptable diplômé(e) Bac+5 minimum + compétences professionnelles



Nature – Suivi et sanction de l'action :

Action entrant dans le champ d'application de l'article L. 6313-1-1° du Code du travail modifié par la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018

Suivi : Action de formation concourant au développement des compétences

Sanction : Attestation individuelle de formation, Attestation d'assiduité et résultats de l'évaluation



Compétences visées :

Savoir mettre en place la comptabilité analytique hospitalière.
Exploiter les tableaux de bord de gestion.
Analyser les points critiques de son établissement.



Tarif Formation :

81,00 € / heure de formation, soit **1 701,00 €** (Mille sept cent un euros) / stagiaire. *TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI*



Programme :

► Les principes généraux de la comptabilité de gestion

La relation entre comptabilité hospitalière et comptabilité de gestion

L'impact du recueil d'information (PMSI) sur la facturation par la T2A

L'affectation des produits non pris en charge par l'assurance maladie

Le retraitement des charges de la comptabilité générale

► La méthode des coûts à base d'activité (ABC)

Le coût des activités à partir de la base d'Angers

Le calcul du coût des inducteurs

Le coût par séjour

Le coût des processus pour le service MCO, SSR, HAD et PSY

Le compte de résultat par objectifs ou par pôles (CREO)

Le compte de résultat analytique (CRÉA)

► Le contrôle de la masse salariale

Analyse de la masse salariale

L'évolution de la masse salariale : effet de traitement, de composition, d'effectif global

Les tableaux de bord sociaux et le bilan social

Le coût et l'efficacité d'un pool de remplacement

► L'analyse des coûts de revient

Analyse des tableaux de Coût Case Mix (TCCM)

Impact des différentes méthodes de calcul des coûts sur les résultats

La production de tableaux de bord et les indicateurs

La recherche de solutions concrètes et plans d'actions



Moyens pédagogiques et évaluation :

Documents pédagogiques remis au stagiaire + formation personnalisée. Le candidat peut apporter les documents de son établissement.

Réalizations d'exercices pratiques et d'études de cas pour faciliter l'assimilation des concepts abordés.

Un questionnaire d'évaluation permet de valider l'acquis des connaissances.

Formation à effectif réduit et adaptée au niveau de chaque participant.



Contact : Josiane DELRIEU

05 53 77 21 32

jd.developpement@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Formation Professionnelle Continue

Dispositif de Formation : Plan CPF/CPA Pro-A Autre

Intitulé de la Formation : « **CONTROLE DE GESTION EN CENTRE HOSPITALIER** »

Date de la Session :

ETABLISSEMENT

Raison sociale :



Code postal :

Ville :



SIRET :



FINESS :

Nom du responsable :

Effectif :

Fonction :

OPCO :

PARTICIPANT

NOM :



Prénom :



Fonction :



MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site www.jd-developpement.fr

A réception du formulaire d'inscription, une **convention (ou contrat) de formation professionnelle**, conformément aux textes en vigueur, vous sera adressée, à nous retourner dûment signée et revêtue du cachet de l'établissement.

Seul le **règlement global** génère l'inscription définitive, sauf pour les organismes publics.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4^a du CGI).

Date

Nom du signataire, signature et cachet